

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2009

---

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DE GROUPES - (n° 1734)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 44

présenté par  
Mme Batho  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----

### AVANT L'ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« bandes »,

rédiger ainsi la fin de l'intitulé du chapitre 1<sup>er</sup> :

« organisées violentes et les attroupements violents. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par le contenu du chapitre 1er de la proposition de loi.